

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 58
Membres absents : 20
Procurations : 12

Séance du 16 novembre 2022
L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 16 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 10/11/2022
Date de transmission : 18/11/2022
Date de mise en ligne : 23/11/2022

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. Knibiely), Mme CAILLEAUX Hélène (pouvoir M. Vincent STRICH), Mme CHAPPEL Josiane, M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules, (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. Bernard KANNENGIESER), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. Pascal TURRI), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. Lucien GASSER), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. Stéphane RODDE), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (procuration à M. Bernard JUCHS), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. André KASTLER), Mme WILLER Christèle,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

9^{ème} QUESTION

Renoncement au cofinancement du projet de piste cyclable Bartenheim la Chaussée / Rosenau par l'AggloBasel et dépôt d'une demande de subvention pour des projets compensatoires

(DELIBERATION n°2022-178)

Dans le cadre du projet d'agglomération de la 3^{ème} génération, Saint-Louis agglomération a obtenu l'accord de la Confédération pour bénéficier d'un cofinancement à hauteur de 40% en faveur du projet de piste cyclable reliant Bartenheim la Chaussée à Rosenau (projet n°LV62). Ce projet de 3,8 km d'un montant de 1.1 million de CHF a été réalisé en 2018, soit avant la période d'éligibilité (2019-2025) du Projet d'agglomération N°3. Ceci s'explique par la nécessité de coordonner les travaux avec ceux menés en parallèle par le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Ainsi, la subvention de la Confédération de 440 000 CHF n'a pas pu être utilisée pour ce projet.

Dans le cadre du projet d'agglomération de Bâle, il est possible de reporter les subventions non utilisées sur d'autres projets « compensatoires » de même catégorie. Pour cela, le porteur de projet est tenu d'informer officiellement qu'il abandonne le projet et qu'il renonce ainsi à la subvention du dit projet. Cette décision doit être validée par son organe décisionnel.

Parallèlement le porteur de projet peut déposer une demande de subvention pour de nouveaux projets, afin de bénéficier en tout ou en partie de la subvention qu'il n'a pas pu utiliser. Si le porteur de projet n'a pas de projets à proposer, la subvention pourra être attribuée à d'autres projets situés dans le périmètre de l'agglomération trinationale.

En 2023, Saint-Louis Agglomération a prévu de réaliser la liaison cyclable Stetten – Kappelen (675 m – montant global travaux + études estimé 460 000 € TTC), la liaison cyclable Bartenheim-Brinckheim (850 mètres - montant global estimé 345 000 € TTC), et une liaison cyclable située entre deux chemins communaux à Hagenthal le Haut (320 mètres – montant global estimé 120 000 € TTC). Ces aménagements peuvent faire l'objet d'une demande de projets compensatoires à l'AggloBasel.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil de Communauté :

- de renoncer à la subvention de la Confédération helvétique d'un montant de 440 000 CHF attribué au projet de piste cyclable reliant Bartenheim-la-Chaussée à Rosenau (projet n°LV62 AP3) ;
- de déposer une demande à l'AggloBasel pour obtenir une subvention pour les projets compensatoires listés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 17 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

